

Date d'affichage : 22/10/2020

<p>COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS REUNION TELEPHONIQUE DU 21/10/2020</p>
--

Présents : MM. JM HENON, Fk PORET, R.DEHONDT, C. GAMBIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 06/09/2020

Coupe Sodiboissons

54660.1 QUIESTEDE C/NIEURLET B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. QUIESTEDE C 0 – NIEURLET B 0 perdu aux 2 équipes par pénalité.

Journée du 18/10/2020

Coupe Côte d'Opale

55157.1 CREQUY FRESSIN/ATTIN C. Forfait de Créquy Fressin (mail du club). Homologué : CREQUY FRESSIN 0 – ATTIN C 3 par forfait. Amende minorée 15€ à Créquy Fressin.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : JM HENON

Le Secrétaire : F. PORET